

RETRAITÉ(E)S :

L'ÉTAT D'URGENCE SOCIALE

LE 10 MARS 2016

**Exigeons d'être respectés :
défendons notre pouvoir d'achat !**

Le gouvernement impose l'austérité budgétaire aux retraités !

- Il n'a pas revalorisé les pensions de retraite depuis 2013 (si ce n'est l'aumône de 0,1% accordée en octobre 2015).
- Il a appuyé l'accord AGIRC ARRCO initié par le MEDEF et la CFDT qui entérine le recul de 62 à 63 ans de l'âge ouvrant droit à une retraite à taux plein et inflige un tour de vis supplémentaire au pouvoir d'achat des retraités en instaurant des abattements temporaires.

Non content de cela, ce même gouvernement aggrave encore un peu plus la pression fiscale sur les retraites

- Il maintient la suppression de la demi part fiscale supplémentaire pour les veufs et veuves.
- Il a rendu imposables les majorations de pensions pour les retraité(e)s qui ont élevé 3 enfants ou plus.
- Il a taxé de 0,3% les retraités imposables pour financer la dépendance.

Mais il y a plus.

- Aujourd'hui, les velléités de remise en cause des pensions de réversion ne sont pas écartées.

DEVANT CET ÉTAT D'URGENCE, avec l'UCR-FO, revendiquons :

- une revalorisation significative des pensions (régimes général et complémentaire) et leur indexation sur les salaires au 1^{er} janvier de chaque année,
- une pension au moins égale au SMIC revalorisé pour une carrière complète,
- le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veufs et les veuves,
- la suppression de l'imposition des majorations de pension,
- le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources dans le régime général.

TOUS LES RETRAITÉS DANS L'ACTION

LE 10 MARS 2016

UCR **FO**
la force syndicale

Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière